

LES REGLES DE VIE DU PATRO

Le patronage est un lieu de vie basée sur des valeurs de fraternité, et de bienveillance, pour bien vivre ensemble il est nécessaire de mettre en place certaines règles !

Respect des autres : Chaque enfant doit traiter les autres enfants, les animateurs et le personnel avec respect et bienveillance. Les comportements agressifs, les insultes et les actes de discrimination ou de harcèlement sont lourdement réprimandés

Respect des lieux et du matériel : Chaque enfant doit respecter les locaux et le matériel mis à disposition. Toute dégradation sera sanctionnée et pourra entraîner une demande de remboursement des dommages

Responsabilité personnelle : Les enfants sont encouragés à prendre soin de leurs affaires personnelles et à respecter les consignes de sécurité

Interdictions spécifiques : Sont strictement interdits :

- Les comportements violents, verbaux ou physiques
- L'utilisation de langage inapproprié ou grossier
- La possession d'armes, de drogue, d'alcool, de cigarette
- Tricherie ou mensonge
- Les téléphones sont récupérés à l'entrée du patro
- Une tenue décente est exigée

Sanctions disciplinaires : En cas de non-respect des règles, les sanctions suivantes peuvent être appliquées :

- Avertissement verbal : Un rappel à l'ordre par un animateur.
- Avertissement écrit : Une note écrite informant les parents du comportement inapproprié.
- Exclusion temporaire : Suspension de participation aux activités pour une période déterminée.
- Exclusion définitive : En cas de récidive ou de faute grave, l'enfant peut être définitivement exclu du patronage.

Règlement intérieur du bon conseil : <https://www.bonconseil.org/reglement-interieur/>